



**CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL
SOCIO-EDUCATIF**

SPECIALITE EDUCATION SPECIALISEE

ANNEE 2017

EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Rédaction d'un rapport, à partir des éléments d'un dossier dans la spécialité, assorti de propositions opérationnelles, portant sur une situation en relation avec les missions exercées par les membres du cadre d'emplois et notamment sur la déontologie de la profession.

Durée : 3 heures
Coefficient 1

SUJET

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Afin de préserver l'anonymat des copies, vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif sur votre copie et votre intercalaire, ni votre nom ou nom fictif, ni initiales, ni votre numéro d'inscription, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Le non-respect des règles ci-dessus entraîne l'annulation de la copie par le Jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas ramassées.
- 2 points pourront être retirés pour l'orthographe, la grammaire, le soin et la présentation.

Ce document comprend 28 pages, y compris celle-ci.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.
S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes éducateur(trice) spécialisé(e) dans le département de X. Le Directeur en charge de l'Autonomie des Personnes Agées et des Personnes Handicapées, vous demande, dans le cadre de la mise en place du dispositif « Réponse Accompagnée Pour Tous » effectif au 1^{er} janvier 2018, de rédiger à son intention, uniquement à l'aide des documents joints, un rapport sur le contexte du dispositif « Réponse Accompagnée Pour Tous » et de lui proposer les actions opérationnelles pour mettre en place ce dispositif à compter du 1^{er} janvier 2018.

Documents joints

Document n° 1 : Le journal de la FEGAPEI (Fédération nationale des associations gestionnaires au service des personnes handicapées et fragiles) n° 15 de juillet 2016 – pages 3 à 6

Document n° 2 : Extrait du Journal de l'Action Sociale de mars 2016 : Dispositif d'Orientation Permanent : vers « une réponse accompagnée pour tous » - pages 7 à 8

Document n° 3 : Article du journal La Croix par Pierre Bienvault du 30 décembre 2014 : « En 2014, Amélie Loquet a retrouvé un lieu adapté à son handicap » – pages 9 à 12

Document n° 4 : Les Mémos de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) n° 30 de mai 2016 – pages 13 à 14

Document n° 5 : Rapport de la mission Piveteau de la FEHAP (Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne) du 27 juin 2014 – pages 15 à 19

Document n° 6 : Circulaire n° DGCS/SD3B/CNSA/2013/381 du 22 novembre 2013 relative à mise en œuvre d'une procédure de prise en compte des situations individuelles critiques de personnes handicapées enfants et adultes – pages 20 à 23

Document n° 7 : Une réponse accompagnée pour tous « Zéro sans solution » du Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes n° 1 de septembre 2015 – pages 24 à 28